

INFORMATIONS PRATIQUES



GRUPE DE PAROLE GRATUIT

Le groupe de parole pour parents victimes d'enlèvement parental ou de non-représentation d'enfant.s. se tient 1 fois/ mois dans le département des Yvelines (78). Il s'agit d'un groupe ouvert à toute personne souhaitant échanger avec des parents vivant une situation similaire à la leur.

**Le groupe est encadré par
un.e psychologue
et un.e juriste.**

Pour en savoir plus et/ ou participer à ces groupes de paroles, contactez-nous par mail ou téléphone.



PROFESSIONNELS CONFRONTÉS À LA PROBLÉMATIQUE D'ENLÈVEMENT PARENTAUX

Vous pouvez contacter le 01 83 01 00 77 pour plus de renseignements au sujet des groupes de parole ou pour orienter des parents vers ce dispositif.

Que vous soyez professionnel ou parent, nous répondons à toutes les demandes qui nous sont adressées.

Appel Gratuit 24h/24 7jrs/7
 **116 000**
ENFANTS DISPARUS
COORDINATION ET GESTION
PAR **DROIT D'ENFANCE**

contact@116000.fr
+33(0)1 83 01 00 77

DROIT D'ENFANCE
116 000 ENFANTS DISPARUS
76 avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF

www.116000enfantsdisparus.fr



Imprimé par QUARANTE-SIX pour Droit d'Enfance@ Malakoff (92) - ne pas jeter sur la voie publique



116 000

Numéro d'appel d'urgence gratuit
24h/24 et 7jr/7

116 000

Numéro d'appel d'urgence gratuit
24h/24 et 7jr/7

116 000

Numéro d'appel d'urgence gratuit
24h/24 et 7jr/7

LE 116 000 ENFANTS DISPARUS

En charge du numéro d'urgence 116 000

Service de protection de l'enfance dédié à la cause des disparitions de mineurs (fugues, enlèvements parentaux, disparitions inquiétantes...) et aux problématiques qui y sont liées, nous accompagnons près de 1300 familles par an.

116 000

Numéro d'appel d'urgence gratuit
24h/24 et 7jr/7

NOS MISSIONS

- ➔ Apporter appui et guidance aux parents, familles ou responsables légaux d'enfants disparus, pendant toute la disparition et après le retour.
- ➔ Agir pour prévenir les situations menant aux disparitions.



QUI EST CONCERNÉ ?

En 2019, 523 signalements de mineurs enlevés ou détournés par l'un de ses parents ont été faits auprès des forces de l'ordre. Cependant, ce chiffre ne reflète pas la réalité, les enfants n'étant pas toujours inscrits au Fichiers des Personnes Recherchées.

Tous les parents victimes de ces agissements peuvent bénéficier d'un accompagnement émotionnel en complément de l'aide juridique.

LE GROUPE DE PAROLE



Qu'est-ce que c'est ?

Le groupe de parole accueille des parents vivant des situations similaires tout en préservant la singularité de chacun et de chaque histoire de vie.

C'est un espace confidentiel, sans jugement, et ainsi propice au partage, aux échanges et à l'expression libre.

L'espace de dialogue qui se crée ouvre à un partage de vécus, de réflexions, permettant alors de mettre des mots sur ce qui est ressenti et sur la situation.

La dynamique du groupe encourage et ouvre ainsi à une solidarité entre les participants.

POURQUOI Y PARTICIPER ?

Cet espace vous permet de :

- ➔ Limiter le sentiment d'isolement, tout en développant le sentiment d'être entendu et compris par un groupe de pair.
- ➔ Apporter un savoir sur vous-même faisant échos aux expériences des autres personnes présentes.
- ➔ Informer et sensibiliser au retour de l'enfant et aux conséquences que peut avoir occasionnés cet événement.

LE GROUPE DE PAROLE, ANIMÉ PAR UN.E PSYCHOLOGUE ET UN.E JURISTE, SE TIENT UNE FOIS PAR MOIS ET ACCUEILLE LIBREMENT TOUT PARENT SOUHAITANT RENCONTRER D'AUTRES PERSONNES DANS UNE SITUATION SIMILAIRE À LA LEUR, SOUHAITANT ÉCHANGER AUTOUR DE LEUR RESSENTIS, TROUVER UN SOUTIEN OU ENCORE RÉFLÉCHIR AU RETOUR DE LEUR.S ENFANT.S.